

DEPARTEMENT
AVEYRONde la **COMMUNE DE ROUSSENNAC**
Séance du jeudi 09 novembre 2023

<p>Date de la convocation 30/10/2023</p> <p>Date d'affichage 30/10/2023</p> <p>Membres :</p> <p>En Exercice : 15</p> <p>Présents : 14</p> <p>Votants : 14</p>	<p><i>L'an deux mille vingt-trois et le neuf novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien CAYSSIALS (Maire),</i></p> <p>Présents : Marie-Laure CAMBOULAS, Thibault CAMMAN, Monique CAVALIÉ, Sébastien CAYSSIALS, Véronique FILHOL, Chantal FRAYSSE, Jean-Claude FROMENT, Joël FROMENT, Pierre JOULIA, Carine MARTIN, Cédric MARTINS, Patrick MARTY, Guillaume POUJOL, Françoise VIAROUGE</p> <p>Représenté(e)s :</p> <p>Excusé(e)s : Thomas LAMOTTE</p> <p>Secrétaire de séance : Marie-Laure CAMBOULAS</p>
---	---

Objet: Tarifs assainissement 2024 - DE_20231109_002

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2224-12-3 et R.2224-19 et suivants,

Vu la délibération en date du 06 mai 2023 fixant le taux de redevance d'assainissement collectif actuellement applicable,

Considérant le rapport de Monsieur le Maire sur le coût d'entretien du réseau d'assainissement et des travaux de reprise du réseau d'assainissement collectif dans le village de Roussennac dans les années futures.

Considérant le besoin de financer un programme directeur d'assainissement sur la commune de roussennac.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

décide que la, redevance assainissement s'établira donc ainsi à partir du 1^{er} Janvier 2024 :

- Part variable en fonction du m3 d'eau consommée : 0,80 €/m3
- Part fixe d'abonnement : 40 €

donne pouvoir à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre cette décision et signer tous les documents qui s'y rapportent.

Acte rendu exécutoire

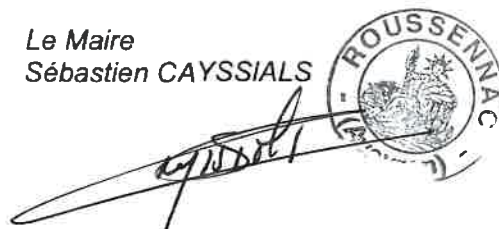
Après dépôt en Sous-Préfecture
le 11 novembre 2023
et publication ou notification
le 11 novembre 2023

Roussennac, le 11 novembre 2023.
Pour extrait conforme.

La secrétaire de Séance
Marie-Laure CAMBOULAS



Le Maire
Sébastien CAYSSIALS



Sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue
Date de réception de l'AR: 11/11/2023
012-211202064-20231109-DE_20231109_002-DE

Mairie de Roussennac 12220 ROUSSENNAC

☎ : 05 65 63 70 68 - ☎ 09 60 44 37 94 - mél : roussennac.mairie@wanadoo.fr

